

PLU de BELMONT-TRAMONET

Compte-rendu n°5: réunion du 7 avril 2016

Étaient présents :

1. Nicolas VERGUET, maire
2. David ROYER, adjoint
3. Chantal GIRIN, conseillère
4. Pascal MARTIN, conseiller
5. Cédric PERRONNIER, conseiller
6. Pascal PERROT-MINNOT, conseiller
7. Robert CHARBONNIER, président CCGV
8. Jean-Marc PERRIN, service technique aménagement CCGV
9. Adeline MASBOU, chef de projet SCOT Avant-Pays savoyard
10. Vanessa BEUCHOT, bureau d'études Géonomie
11. Cédric COULON, bureau d'études Act'Etudes
12. Pauline DESGACHES, bureau d'études Géonomie

Ordre du jour : PADD

La commission d'urbanisme a pris connaissance du PADD.

Lecture est faite du document qui appelle les remarques et compléments suivants :

Le taux de croissance démographique est revu à la baisse, 1,4 %/an au lieu de 1,7 %/an afin de respecter le SCOT.

Les secteurs pressentis pour l'extension de l'urbanisation sont l'est des Chaudannes et Belle Etoile (sur un terrain communal).

La commune affinera ses objectifs en matière de logements locatifs et locatifs sociaux. Le terrain communal à Belle Etoile est notamment pressenti pour accueillir un programme locatif social. A préciser.

La commune identifiera les bâtiments susceptibles de changer de destination dans les zones N et A selon deux catégories :

- ceux à destination d'activité économique,
- ceux à vocation d'habitat.

La communauté de communes fera connaître ses intentions pour le développement de la zone Val Guiers afin que le zonage adéquat soit choisi : AUe (court terme) ou 2AUe (long terme avec modification du PLU). La communauté de communes, via le service ADS transmettra également ses souhaits en matière de rédaction du règlement de cette zone (en cohérence avec le PLU de la commune voisine, Saint-Genix-sur-Guiers).

Concernant le développement numérique, la commune recherche une solution alternative dans l'attente du raccordement à la fibre (prévu dans 10 ans par le conseil général). La commune transmettra au bureau d'étude la justification de ses choix de développement.

La zone à vocation d'équipements vers l'autoroute sera classée en 2AUeq (long terme avec modification du PLU).

Un objectif de développement des liaisons douces cyclables permettant notamment d'accéder à la zone d'activités du Val Guiers sera ajouté au PADD.

Concernant la protection du patrimoine bâti, la commune repèrera d'autres bâtiments à protéger.

Concernant la trame verte et bleue, le bureau d'étude reprendra la carte réalisée par le SCOT afin de préciser et valider l'objectif concerné dans le PADD.

Divers :

La commune vérifiera avec le SCOT l'ensemble des permis délivrés depuis le 3 septembre 2015 afin de savoir si ceux-ci entament ou non l'enveloppe d'extension urbaine de 2,2 ha autorisée pour la commune.

Le schéma directeur intercommunal de l'assainissement doit être mis à jour pour être cohérent avec le PLU. La commune se charge de contacter le SIEGA à ce sujet.

Le bureau d'étude rappelle que le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales est aujourd'hui une pièce obligatoire et que la commune devra lancer son élaboration afin de l'annexer au PLU.

La commune transmettra au bureau d'étude le plan provisoire du projet d'aménagement de la traversée des Chaudannes.

Suite à donner :

Le bureau d'étude mettra à jour le PADD, réalisera le plan de zonage et rédigera le règlement du PLU. La prochaine réunion se déroulera le 19 mai 2016.